

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4650

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire chemin du Robiat**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du , par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur et madame Mussard domiciliés 762, chemin du Robiat à Poleymieux au Mont d'Or, souhaitent acquérir une partie du domaine public de voirie située au droit de leur propriété.

La surface convoitée, d'une superficie approximative de 80 mètres carrés, leur permettrait de clore et de poser un portail pour sécuriser l'accès à leur propriété.

L'ensemble des services communautaires s'est déclaré favorable à ce projet de déclassement car cette parcelle en bordure du chemin de Robiat s'apparente à un délaissé de voirie et ne présente aucun intérêt pour la circulation générale ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire situé chemin du Robiat à Poleymieux au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété du chemin du Robiat au profit de monsieur et madame Mussard à titre onéreux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,